

Les mutilations génitales féminines

La loi suédoise (1982:316) interdit toute forme de mutilation génitale en Suède.

Quiconque enfreint cette loi peut être condamné à une peine de prison d'une durée maximum de 10 ans. La tentative et la préparation de mutilation génitale sont également punies par la loi.

Il est également illégal de décider, en collusion avec autrui, de pratiquer une mutilation génitale sur une personne ou de tenter de persuader quelqu'un de le faire. Accepter de pratiquer une mutilation génitale ou se proposer de le faire constitue également un délit.

On peut être poursuivi en Suède même si la mutilation génitale a eu lieu dans un pays où elle n'est pas criminalisée. La loi ne reconnaît pas le consentement à la mutilation génitale. Depuis le 1er mai 2020, la prescription est supprimée pour les mutilations sexuelles commises sur mineures. Chacun est tenu de prévenir toute forme de mutilation génitale, y compris les parents. Le fait de ne pas dénoncer une mutilation génitale est puni par la loi.

Loi (1982:316) sur l'interdiction des mutilations génitales féminines

Nationellt centrum | mot
hedersrelaterat
våld och förtryck



Conséquences

Une mutilation génitale féminine est un abus qui a pour but de modifier ou d'endommager les organes génitaux externes d'une jeune fille ou d'une femme. Dans certains contextes, on parle parfois de circoncision au lieu de mutilation génitale. Une mutilation génitale a des conséquences diverses et peut, par exemple, causer les problèmes suivants, à la fois immédiatement et plus tard dans la vie:

- Saignements abondants au moment de la mutilation
- Infections
- Douleurs au bas-ventre
- Difficultés à uriner
- Difficultés pendant les règles
- Douleurs pendant les rapports sexuels, pour la femme comme pour l'homme
- Lésions susceptibles d'empêcher une femme d'être enceinte
- Complications à l'accouchement
- Troubles psychiques
- Mort

Les différents types de mutilations génitales féminines

Selon l'OMS, il existe quatre types de mutilations génitales féminines:

- Type 1** Ablation du gland clitoridien ou/et du prépuce clitoridien.
- Type 2** Ablation du gland clitoridien et des petites lèvres avec ou sans excision des grandes lèvres.
- Type 3** Circoncision pharaonique ou infibulation. Rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement avec ou sans ablation du prépuce et du gland clitoridiens.
- Type 4** Toutes les autres intervention néfastes pour les organes génitaux consistant, par exemple, à inciser le clitoris et les tissus adjacents avec un objet coupant (« prickning »).

Mutilation génitale médicalisée : c'est-à-dire effectuée par des professionnels de santé. Même si elle a lieu à l'étranger, c'est un délit au regard de la législation suédoise.

Sunna : On utilise parfois le mot "sunna" pour parler de mutilations génitales. La "sunna" est aussi une pratique contraire à la loi.

Tu as besoin d'aide ou tu connais quelqu'un qui a besoin d'aide?

Si tu risques toi-même ou si quelqu'un de ton entourage risque d'être victime de mutilation génitale, en Suède ou à l'étranger, tu peux contacter les services sociaux, la permanence sociale ou la police de ta commune pour leur expliquer tes inquiétudes.

La commune

Le site Internet de la commune indique les coordonnées des services sociaux et de la permanence sociale. Tu peux aussi joindre la permanence sociale via SOS Alarme en appelant le 112 si tu ne trouves pas le numéro. **Il est possible de rester anonyme quand on appelle les services sociaux et de la permanence sociale.**

La police

En cas d'urgence, fais le 112 pour alertez la police. Si la situation n'est pas urgente, téléphone au 114 14 ou, si tu appelles de l'étranger, au +46 77 114 14 00

Le Ministère des Affaires étrangères

Si tu es à l'étranger et si tu as peur d'être victime d'une mutilation génitale, contacte l'ambassade ou le consulat de Suède du pays où ti te trouves. L'ambassade et le ministère peuvent voir ce qui peut être fait pour que tu puisses retourner en Suède. La liste des ambassades de Suède est disponible sur swedenabroad.se. **Tu peux aussi appeler la permanence du Ministère au +46 (0) 8-405 50 05. La permanence est ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.**

Nationellt centrum | mot
hedersrelaterat
våld och förtryck



Polisen

*Conformément à la loi suédoise (SFS 1982:316)
Ce matériel a été produit par le Centre national contre
la violence et l'oppression liées à l'honneur*

According to Swedish law (SFS 1982:316)

INFORMATION OM KÖNSSTYMPNING

Franska



Sverige